

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Juillet

QUESTIONS AGRICOLES

Lors de la récente distribution des prix de la Société nationale d'agriculture, le ministre, M. Viger, insistait « sur la nécessité, pour l'agriculture, de développer tous ses moyens d'action, car, malgré les progrès réalisés, et ils sont grands, la vente des produits du sol devient de plus en plus difficile à des prix rémunérateurs. »

Au nombre des moyens les plus efficaces pour arriver à ce résultat, M. Viger indiquait avec beaucoup de raison la diffusion des connaissances scientifiques, l'appréciation plus exacte des forces de la nature, la mise en œuvre de tous les moyens que la théorie nous offre pour sortir la pratique de l'ornière de la routine.

M. Viger ne s'en est pas tenu à ces déclarations ; il vient d'accomplir une œuvre des plus utiles en faisant connaître, par une publication d'ensemble, les progrès réalisés par l'enseignement agricole et l'état actuel des établissements qui y sont consacrés en France.

Cette publication, qui vient de paraître, comporte, à la fois, des rapports généraux et des monographies sur les diverses sortes d'écoles qui fonctionnent en France.

Le rapport principal est rédigé par M. Tisserand, directeur de l'agriculture, qui a été le véritable organisateur de l'enseignement agricole. Il donne, sur l'organisation d'ensemble, les détails suivants, qu'on doit citer :

L'enseignement agricole, tel qu'il existe actuellement en France, comprend :

1° Un enseignement supérieur qui est donné par l'Institut national agronomique ; il correspond à l'enseignement universitaire des Facultés ;

2° Un enseignement du 2^e degré, comprenant les écoles nationales d'agriculture, qui correspondent aux lycées ;

3° Un enseignement du 3^e degré, constitué par les écoles pratiques d'agriculture, qui répondent aux collèges et aux écoles primaires supérieures ;

4° Un enseignement du 4^e degré, constitué par les écoles d'apprentissage. Ce groupe comprend les fermes-écoles, les fruitières-écoles ou fromageries écoles, les magnaneries-écoles, les écoles de laiterie pour les filles, les écoles d'aviiculture et de pisciculture, etc. ;

5° Un enseignement mixte, celui des professeurs de chimie agricole dans quelques Facultés, celui des professeurs départementaux d'agriculture et des professeurs spéciaux d'enseignement secondaire et primaire, improprement appelés *professeurs d'arrondissement* ;

6° Un enseignement par les faits, auxquels se rattache le service des champs de démonstration ;

7° L'institution des stations agronomiques, des laboratoires agricoles, des laboratoires spéciaux appelés à entreprendre les recherches et les études intéressant l'agriculture, et chargés d'éclairer les agriculteurs sur la question des engrais, des semences, de l'outillage agricole, sur la composition des terres des divers départements, sur les falsifications, les maladies des plantes, les insectes nuisibles et sur les moyens de les combattre.

Cet enseignement comprend des institutions qui visent les diverses spécialités de la culture et les principales régions de la France ; ainsi le Nord, l'Est, l'Ouest, le Midi et le Centre, ont des écoles appropriées à leurs besoins culturels.

L'agriculture générale, les cultures industrielles, la viticulture, l'horticulture, l'arboriculture, la laiterie, la fromagerie, les industries agricoles, le drainage, les irrigations, la pisciculture, la sériciculture, l'aviiculture ont leurs écoles particulières.

Ainsi constitué, cet enseignement présente d'ailleurs un cadre élastique, permettant d'y introduire toutes les institutions, de nature à combler les vides et à activer le

progrès agricole dans toutes ses branches.

Il donne, dès maintenant, à toutes les classes de la population rurale, la possibilité et la facilité de faire acquérir à leurs enfants un enseignement professionnel approprié à leur état social et à leurs besoins ultérieurs. L'ouvrier rural a pour son instruction la ferme-école ; le petit cultivateur ou le paysan a l'école pratique ; la moyenne et la grande culture ont les écoles nationales ; enfin les jeunes gens qui veulent se vouer à la science ont l'Institut agronomique, véritable école polytechnique des sciences physico-chimiques et naturelles.

Il fournit encore aux instituteurs qui, dans la campagne, doivent élever nos enfants, une instruction agricole qui les met à même de concourir au progrès agricole.

Un autre rapport de M. Grosjean, inspecteur général de l'enseignement agricole, fait connaître l'organisation des établissements énumérés dans la note précédente.

Enfin des monographies rédigées par de distingués professeurs, sur l'Institut agronomique, sur les écoles nationales d'agriculture de Grignon, de Montpellier et de Grignon, sur les écoles pratiques d'agriculture, sur les fermes-écoles, complètent cet ensemble de documents.

La conclusion à tirer de ces tableaux est ainsi donnée par M. Tisserand :

Tous les degrés de l'enseignement existent avec l'organisation actuelle ; il semble difficile d'y introduire autre chose ;

Toutes les régions de la France sont pourvues d'un enseignement agricole approprié à leurs besoins ;

Toutes les branches de l'exploitation du sol ont leurs écoles ;

Toutes les classes de la population, depuis le grand propriétaire jusqu'à l'ouvrier rural, ont la possibilité de s'instruire et de faire donner l'enseignement professionnel à leurs enfants.

Le cadre est donc complet. Il ne reste plus qu'à le développer et à y apporter les améliorations que l'expérience indiquera.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 Juillet

La loi contre les menées anarchistes

M. Pourquery de Boisserin ouvre le débat en attaquant le projet.

L'orateur commence par rappeler et analyser les modifications apportées à la loi sur la presse par le projet voté en décembre dernier, sur la demande du gouvernement.

Puis énumérant les millions votés chaque année pour assurer le service de la police, M. Pourquery de Boisserin dit que ce n'est pas le tout d'avoir de l'argent, mais qu'il faut encore savoir le dépenser d'une façon intelligente.

Eh bien ! poursuit l'orateur, malgré l'élévation du budget de la police, malgré l'augmentation récente de 800,000 fr., malgré le budget spécial d'une police à Lyon, vous n'avez pas su empêcher l'événement douloureux qui a plongé la France dans le deuil, et c'est parce que vous savez bien, monsieur le ministre de l'intérieur, qu'au dehors comme au dedans, à l'étranger comme en France, l'opinion vous rend responsable de cette catastrophe, que vous cherchez une diversion et une excuse après coup, dans la présentation de la loi qui nous occupe (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Pourquery de Boisserin rappelle ensuite la loi de sûreté générale promulguée par l'Empire en 1858, et que le maréchal de Mac-Mahon refusa de voter au Sénat impérial. Il montre les analogies qui existent entre la loi proposée et la loi de sûreté générale avec laquelle l'Empire se débarrassa de tous les républicains qu'il craignait, en les déportant à Lambessa ou à Cayenne.

Passant ensuite à la législation sur la presse, sous le régime de Juillet et sous la Restauration, il montre qu'en pleine Terreur blanche on n'avait pas osé soustraire au jury les délits d'opinion que le projet actuel défère aux juges correctionnels, en dé fiance des jurés.

Il fait une charge à fond contre les socialistes qui sont cause de l'anarchie ; qui jettent la boue sur le parti républicain et trompent l'ouvrier, le paysan, dans l'intérêt électoral.

Un violent tumulte accueille cette déclaration. L'orateur attaque ensuite le centre, qui n'a eu aucun courage et qui a laissé flétrir les innocents et absoudre les coupables. (On crie : « Panama ! Arton ! Baihaut ! »)

La Chambre a trompé le peuple par des promesses non tenues.

L'orateur fait un tableau ému de la journée de la mort de Carnot et de l'arrivée piteuse de son corps à l'Elysée.

— Assez ! ne souillez pas par vos infamies les êtres qui me sont chers !... Je veux sortir à l'instant même, sinon j'appelle au secours et vous fais arrêter comme malfaiteur !...

— Fichtre ! comme vous y allez, ma belle lutine, répliqua Santavilla, changeant de ton soudainement et devenant cynique ; — ainsi, vous voudriez me faire arrêter en retour de mes offres généreuses ?... c'est singulièrement me récompenser !... mais je ne crains pas vos menaces... j'ai pris mes précautions. Cette pièce est isolée et les murs, de même que les carreaux de cette unique fenêtre, sont assez épais pour assourdir vos cris...

Jeanne, d'un rapide coup d'œil constata que ce que disait le marquis n'était que trop vrai.

— Infâme ! s'écria-t-elle, vous m'avez attirée dans un guet-apens !...

— Il ne tient qu'à vous que ce n'en soit pas un, Acceptez.

— Horreur ! horreur !

Et elle cacha sa figure dans ses mains.

Insensiblement il s'était rapproché.

— Voyons, pourquoi ce désespoir ?... dit-il en lui entourant tout à coup la taille d'un bras et cherchant à écarter ses mains.

A cet odieux contact, la jeune fille bondit comme si elle eût été touchée par un reptile.

— Arrière... lâche !... arrière, lui intima-t-elle en le repoussant, où je me brise la tête contre cette muraille !...

— Ah ! mais, ma petite, vous finissez par lasser ma patience... je vois que vous ne me con-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 56

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

VII

— Forçons la note, se dit-il, cette déclaration est peut-être trop fadasse.

— Quoi ! s'écria-t-il, vous ne répondez rien ?... cet aveu vous laisse insensible ? Vous ne comprenez donc pas qu'en échange de mon amour, je réclame le vôtre. Jeanne ! il faut que vous m'appartenez ?... que vous soyez à moi ?

Et il voulut lui prendre les mains. Mais Jeanne, que ce geste rappela à elle-même, se réfugia éperdue derrière un large table placée au milieu de la pièce. Santavilla se leva.

— Ne m'approchez pas !... ne m'approchez pas !... ordonna-t-elle d'une voix vibrante de colère et de honte.

— Mais, chère enfant, continua le marquis doucement, en époussetant ses genoux où s'étaient attachés quelques grains de poussière, je n'ai pas l'intention d'user de violence envers vous... C'est librement que je veux que vous ve-

niez à moi.

Puis, à lui-même :

— Elle est plus rétive que je ne croyais, mais ça ne prouve rien. J'en ai connu qui se sont remises d'abord comme elle, plus qu'elle même, et qui cependant ont fini par céder...

— En vous faisant cet aveu, mademoiselle, ajouta-t-il, se tenant debout de l'autre côté de la table, je ne vous propose pas une de ces unions mystérieuses, cachées à tous les yeux, où l'on cherche à vivre seuls, loin du bruit et des plaisirs du monde. Non, pour cela il faudrait un amour partagé, et je ne le vois que trop, hélas ! le mien ne l'est pas. Je comprends donc votre effort à l'idée de vous rendre esclave, de vous donner un tyran, sans qu'il y ait compensation, comme vous le supposez, sans doute. Je suis riche — vous l'ignorez peut-être — et, de plus, j'ai un titre et un nom qui sonnent haut dans la société. Eh bien, richesse, titre et non, je vous offre tout cela si vous voulez devenir ma compagne. Du jour au lendemain, votre existence de labeur deviendra une existence de joie et de plaisirs non interrompus... vous provoquerez l'envie et l'admiration des plus belles et chacun briguera l'honneur de vous approcher ; en un mot toutes les jouissances de la vie vous seront données, sous quelque forme que vous le souhaitiez...

Et plus bas, d'une voix sifflante :

— Que vous faut-il faire pour que ce rêve se change sur-le-champ en réalité ? Rester près de moi... oui, près de moi, pour que je puisse vous aimer... vous adorer de toute la puissance de la passion qui torture mon cœur et brûle mes chairs !...

Il demande de ne pas sacrifier la liberté.
M. de Ramel croit que la loi est inutile et qu'elle fait double emploi. L'anarchie est dans les parquets, dans la magistrature, qui obéit à l'impulsion politique. La loi actuelle est mauvaise; c'est une loi d'exception. On ne doit pas céder à la panique irréflective.

M. Brisson reprend la thèse de **M. Pourquoy** de Boisserin, et montre le danger d'enlever au jury les crimes politiques. On pourra poursuivre tout le monde sous le plus fallacieux prétexte.

La loi est une œuvre de réaction.
M. Lasserre, rapporteur, proteste contre l'accusation de réaction; la commission est toute républicaine. Il remonte à la Révolution et dit que la liberté générale doit être assurée par la répression des écarts de la liberté individuelle.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance du 18 juillet

Suite de la loi contre les anarchistes

A quoi bon, conclut **M. Goblet** refaire une loi qui existe déjà, à quoi bon, si votre pensée n'est pas de la diriger, non contre les anarchistes que vous pouvez dès maintenant atteindre, mais contre des adversaires politiques, contre la presse, contre une opposition légale qui vous gêne.

On ne sait pas très bien au juste où la liberté finit et où la licence commence. Permettez-moi de vous dire qu'il en est un peu de même de l'anarchie, que chacun apprécie et limite, selon son tempérament et sa nature d'esprit. En voulez-vous un exemple :

En 1857, le candidat officiel, dans les Bouches-du-Rhône, qui échoua d'ailleurs contre le candidat de l'opposition, disait de celui-ci : « L'hydre de l'anarchie relève la tête ». Savez-vous, Messieurs, quel était celui que le candidat officiel de 1857 appelait « l'hydre de l'anarchie » ? C'était **M. Hippolyte Carnot**, père du président de la République. (Mouvements divers.)

En descendant de la tribune, l'orateur répète que la loi est inutile et pleine de périls, et qu'une Chambre républicaine ne saurait la voter. L'extrême gauche applaudit.

Réponse du ministre

M. Guérin, garde des sceaux, vient répondre : Il dit que la loi nouvelle est nécessaire à la sécurité de la République :

« Il ne s'agit, ni d'une loi sur la presse, ni d'une loi politique, mais d'une loi destinée à enrayer le péril, de plus en plus menaçant, de l'anarchie. L'anarchie, on s'est demandé, tout à l'heure, où elle commence : nous voyons en tous cas où elle finit, à quoi elle aboutit »

« La Chambre, conclut **M. Guérin**, voudra en finir avec cette secte menaçante. (Applaudissements.) A la Chambre de dire, par son vote, si elle veut aider le gouvernement à débarrasser le pays de l'anarchie. » (Quelques centriers applaudissent.)

La clôture est prononcée par 253 voix contre 194.

La discussion générale est donc close.
M. Charles Dupuy demande alors l'urgence. L'urgence est finalement prononcée par 279 voix contre 167.

Le passage aux articles est mis aux voix, et voté par 289 voix contre 162.

INFORMATIONS

La fuite de M. Drumont

M. Drumont est parti pour la Belgique. Il explique dans la *Libre Parole* qu'il s'est mis à l'abri des haines et des rancunes et qu'il a voulu échapper aux lois qu'on prépare.

La *Libre Parole* et son directeur sont visés par la loi.

M. Drumont se propose de profiter de son éloignement pour publier certains dossiers qu'il a emportés. Il serait question du Panama et certains gros personnages seraient visés.

Le Procès contre les anarchistes

Les cercles politiques ne s'occupaient guère, hier soir, que de la discussion entamée à la Chambre. Il ressort des conversations échangées avec beaucoup de députés de la majorité, que la question de limitation sera la véritable pierre d'achoppement du débat. Un grand nombre persistent, jusqu'à présent, à vouloir voter la limitation malgré le Gouvernement.

Devant ces dispositions, qui peuvent entraîner de graves conséquences, les plus grands efforts seront faits auprès du cabinet pour qu'il accepte un amendement transactionnel étendant la durée de la loi jusqu'à l'expiration de la législature actuelle.

Le gouvernement ne paraît pas vouloir céder. De part et d'autre, cette question de limitation dissimule mal les préoccupations de dissolution qui n'ont, en réalité, pas cessé d'être à l'ordre du jour dans le monde politique.

Au Tonkin

Le **Doi-Thuyen**, cet ancien pirate qui avait fait sa soumission et était devenu commandant du poste de **Phu-Lo**, a repris la campagne, il y a une quinzaine de jours, emmenant avec lui dans la brousse les hommes de son poste. Il s'était réfugié depuis quelques jours sur le territoire de **Sontay**, au pied du **Tam-Dao**; il y a été attaqué vigoureusement par les **Linh-Co** (miliciens) de la province et par les partisans **Muongs** du village de **Ngoc-Quang**.

Délogé de la position qu'il occupait, il a repassé sur le territoire de **Bac-Ninh**. Au cours de cette attaque, **Thuyen** a été blessé par une balle.

Ses partisans commencent à l'abandonner. On suppose que d'ici quelques jours il sera absolument délaissé.

Une forte bande de pirates a été culbutée par le capitaine **Leroy**, de la légion étrangère, non loin de **Cao-Ha**, sur le haut fleuve Rouge. Le capitaine **Leroy** n'avait avec lui qu'un petit détachement de tirailleurs tonkinois et une vingtaine d'Européens.

Les pirates ont été mis en déroute, laissant plusieurs morts sur le terrain et emportant de nombreux blessés. Nous avons eu, de notre côté, trois tués et trois blessés, dont un officier.

Les troupes et les milices, sous les ordres du commandant **Vallance**, ont eu un engagement, le premier juin, avec les débris de la bande de **De-Tham**, aux environs de **Lang-Nua**.

Les pirates, commandés par un chef nommé **De-Huin**, ont pris la fuite, mais après nous avoir infligé quelques pertes : nous avons eu deux tués et 6 blessés. Parmi ces derniers, se trouve le capitaine **Toquenne**, commandant le poste de **Nha-Nam**.

Les pirates auraient perdu une dizaine d'hommes. Ils se sont réfugiés dans la forêt voisine et il est à supposer que leurs incursions ne sont pas finies.

Un nouveau combat vient d'avoir lieu entre les chinois de la bande **Hoan-Nan** et l'une de nos colonnes volantes placées sous les ordres du capitaine **Geslard** aux environs de **Lao-Kay**.

Ce combat a été acharné de part et d'autre, si l'on en juge par les pertes subies par nous. Elles sont d'un tué et quinze blessés, dont un officier. L'officier blessé est le lieutenant **Paris** de la **Bollardière**, qui a été atteint d'un coup de feu à la jambe. Cet officier est évacué sur l'hôpital d'**Hanoi**.

Le procès de Caserio

M. Benoist, juge d'instruction, a terminé, hier, son enquête. Son dossier a été transmis à la chambre des mises en accusation, qui se prononcera pour le renvoi de **Caserio** devant la cour d'assises, dans sa séance d'aujourd'hui. L'accusé, on le sait, a le droit de se pourvoir contre l'arrêt que rendra cette chambre, mais le délai de cinq jours qui est accordé à **Caserio** pour se pourvoir sera mis à profit par **M. le président Breuille** pour l'interroger avant l'audience. Il est probable que cette formalité sera simplifiée par l'attitude de l'accusé qui refusera de se pourvoir comme il refuse d'être défendu par un avocat.

Exposition universelle de Lyon

La ville de Lyon est enfin remise des terribles épreuves qu'elle a traversées, et du deuil indicible que lui a causé la mort du Président **Carnot**.

Ses gares, ses rues, son Exposition ont repris leur animation coutumière. La foule des étrangers, tous les jours débarqués par chaque train, peut se rendre compte qu'elle n'a rien perdu de ses traditions d'aimable et large hospitalité; c'était, en effet, une simple légende qui vient d'achever son tour de France, le bruit d'après lequel Lyon, à la suite de l'attentat, aurait été pendant deux jours, en proie au désordre, au pillage et à l'émeute.

A la nouvelle de l'assassinat, l'indignation fut grande, il est vrai, l'émotion poignante, la douleur unanime, mais la population tout entière, sut montrer, par le calme et le recueillement de son attitude, la sincérité de son deuil.

Des incidents, regrettables sans doute, mais dont le récit a été fort exagéré, se sont produits partiellement; grâce à la sagesse des Lyonnais, à l'habile énergie du préfet du Rhône, **M. Rivaud**, ils n'ont eu aucune conséquence; nulle part, en tout cas, on ne peut citer aucune agression contre les personnes ou contre les édifices. L'Exposition elle-même n'a pas eu besoin d'autre protection que de la présence de **M. Claret** et de son haut personnel, et la sécurité des exposants étrangers, même italiens, n'a jamais été en question. Le tragique événement qui venait d'enlever en pleine apothéose le chef de l'Etat, provoquait assez de tristesse pour ne pas ajouter à la douleur publique des bons citoyens par des troubles qui sont heureusement restés imaginaires.

Et maintenant, c'est fini : le deuil restera éternel dans la mémoire et dans le cœur des témoins de l'horrible forfait, mais les manifestations de la vie publique d'une grande cité n'en seront plus attristées.

Déjà, dans une espérance vaguement caressée, on songe que le nouveau Président de la Répu-

blique pourrait bien reprendre, où la mort l'a interrompue, l'œuvre de son regretté prédécesseur et venir, à son tour, apporter à la grande manifestation lyonnaise du travail et de la paix, le témoignage de la reconnaissance de l'Etat.

En le faisant, il n'accomplirait pas seulement un acte de haute justice et de sagesse politique, il tiendrait aussi les promesses de l'ancien président du Conseil.

Ce fut, en effet, sous ses auspices que l'Exposition de Lyon fut solennellement et officiellement inaugurée le 28 avril dernier. Il a pu s'assurer alors des merveilles que le génie humain a su trouver, rassembler, réunir dans la vaste enceinte du Parc de la Tête-d'Or. Il en a témoigné toute son admiration au Maire de Lyon, au Conseil Municipal, au Conseil supérieur de l'Exposition, au concessionnaire général, **M. Claret**, à ses dévoués collaborateurs; il leur a promis les marques les plus certaines de sa haute bienveillance et, se rendant compte que l'effort immense, accompli par une ville de province, était une grande chose patriotique et nationale, il leur a, en reconnaissance, promis la visite de la France entière.

Le voilà en mesure de réaliser cette promesse. Les événements qui ont fait de lui la plus noble et la plus haute personnification de la France, n'ont pas changé ses sentiments, dont il vient de donner à nouveau la précieuse affirmation.

On peut juger par là de l'importance, de la valeur, du relief et de l'éclat d'une Exposition qui rencontre de tels appuis. C'est donc à juste titre que se dessine, dans tout notre pays, un mouvement de curiosité sympathique en sa faveur, que l'on voit tous ceux que les vacances libèrent se préparer à venir, ou l'étudier ou s'y distraire. Ni les espérances des uns, ni le désir des autres ne seront déçus, l'Exposition peut les satisfaire tous.

Suite des événements de Lyon

Le préfet du Rhône a transmis au ministre de l'intérieur les demandes d'indemnités formulées par les Italiens lésés dans les incidents qui ont suivi l'assassinat du président de la République.

Le chiffre des indemnités réclamées s'élève à deux millions.

Une commission d'experts sera chargée d'apprécier la valeur de chaque déclaration.

Les microbes de la glace à Paris

Le laboratoire municipal a fait ces jours-ci des prélèvements de glaces servant à l'alimentation. Le résultat de l'analyse à laquelle ces échantillons ont été soumis, a donné les résultats les plus déplorables; on y a trouvé des microbes de toute nature, même des fragments de déjection. Le laboratoire municipal recherche les moyens d'arrêter la vente de cette glace contaminée. Quand donc fabriquera-t-on de la glace stérilisée ?

Crédit foncier de France

Bons à lots 1888

Le numéro 94,788 gagne 100,000 francs. Les deux numéros 33,259 et 7,099 gagnent chacun 5,000 fr.

Les seize numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 106,207 — 16,889 — 107,371 — 36,155 — 100,725 — 69,120 — 62,523 — 82,482 — 134,928 — 72,837 — 124,561 — 71,801 — 112,504 — 98,093 — 105,410 — 126,937.

120 autres numéros sont sortis remboursables à 200 francs.

naissez pas... j'ai juré que vous seriez à moi, et je ne reculerais devant rien pour tenir mon serment... Ainsi, choisissez... ou sinon...

Jeanne, affolée, se dégagea violemment de son étreinte.

— C'en est trop, à la fin ! dit **Santavilla** éclatant; c'est vous qui l'avez voulu !... Vous serez à moi... de force, puisqu'il ne peut en être autrement !

Et il s'élança...
 La malheureuse **Jeanne**, appelant au secours de toute la puissance de ses poumons, courait vertigineusement autour de la chambre, poursuivie par le forcené dont elle sentait les regards de fauve l'envelopper.

Pour l'éviter, elle se servait de chaque meuble comme obstacle, arrachant les tentures qu'elle jetait au-devant de lui et renversant ce qui se trouvait sur son passage, dans l'espoir qu'on viendrait à son aide avant qu'il l'ait atteinte.

— Ah ! ah ! ricanaient **Santavilla**, vous voulez me faire gagner le paradis, ma petite sauvage !... Tant mieux !... je préfère cela... l'aventure n'en est que plus piquante...

Dans sa course, les cheveux de la désespérée s'étaient dénoués et ruisselaient en cascades d'or sur ses épaules; en outre, son corsage s'étant accroché à l'angle d'un meuble, l'agraffe du haut avait cédé et l'étoffe entr'ouverte laissait apercevoir la naissance d'une gorge éblouissante de blancheur.

A la vue de ces beautés nouvelles, le débauché sentit soudain redoubler ses desirs, et, en proie alors à la folie des sens, il franchit un dernier obstacle qui le séparait en core de la fleuriste, et

l'enlaçant de ses bras, voulut poser ses lèvres sur les siennes...

Mais le danger que courait la jeune fille décuplant ses forces, elle parvint à se dégager par un suprême effort et se précipitant vers la fenêtre dont les larges carreaux cédaient sous son élan, elle tenta de se jeter dans le vide, préférant cent fois la mort au déshonneur.

Elle n'en eut pas le temps. Tout à coup, sous une poussée vigoureuse qui fit sauter les ferrures, la porte s'ouvrit toute grande, et deux hommes firent irruption dans la pièce.

C'était **Pierre Beson** et **Henri de Marville**.

VIII

Pierre, ayant remarqué que l'heure à laquelle sa fille avait l'habitude de rentrer était dépassée de beaucoup, s'était pris d'inquiétude. Après avoir encore vainement attendu, il avait prévenu son père qu'il courait s'enquérir des causes de ce retard incompréhensible.

Comme il sortait, il rencontra **Henri de Marville** qui quittait justement son bureau.

Il lui fit part de son anxiété.
 — Je vous accompagne, mon ami, s'était vivement écrié le jeune homme, sous l'empire d'un funeste pré-sentiment.

Tous deux étaient donc descendus vers le boulevard **Hausmann** avec l'intention de s'informer à l'hôtel si **Jeanne** s'y trouvait encore ou si elle en était partie.

Alice avait entendu **Pierre** informer le vieux **Jean** de sa décision.

A peine s'était-elle vue seule avec l'aïeul que,

se levant de son siège tout d'une pièce, comme mue par un ressort, elle avait gagné l'atelier de l'architecte d'où peu après, elle était ressortie, tenant d'une main un objet dissimulé dans les plis de sa robe.

Puis, au lieu de réintégrer sa place dans le fauteuil, elle était sortie à son tour au grand ébahissement du vieux **Jean** qui, eu égard à l'extrême faiblesse dans laquelle il la savait, ne pouvait en croire ses yeux et ne songea même pas à essayer de la retenir.

Pierre et **Henri** l'avaient suffisamment devancée pour qu'elle ne craignit pas d'être aperçue par eux. Aussi hâta-t-elle sa marche autant que les forces factices qui la soutenaient le lui permettaient.

Où allait-elle donc ainsi, le regard fixe et brillant d'une lueur étrange, les lèvres contractées par un rictus amer qui leur donnait une expression d'énergie sauvage, presque cruelle ?...

Vers quel but mystérieux la guidaient ses pas d'une rigidité automatique et dont l'allure saccadée, rapide, s'accroissait encore à mesure qu'elle avançait ?...

Pierre et **Henri**, arrivés à l'hôtel, tombèrent sur **Jérôme** en fact'on dans le vestibule.

Comme ils s'apprétaient à lui demander quelques renseignements au sujet de **Jeanne**, ils entendirent soudain, venant d'en haut, des cris et un vacarme qui semblaient comme assourdis par des murs épais.

Ils prêtèrent l'oreille avec attention; le bruit continuait en grossissant d'une façon inquiétante.

Tout à coup, un cri plus perçant que les autres et qui déchira l'air comme un long gémissement parvint jusqu'à eux.

— Ah ! cria **Pierre** dont les entrailles tressaillèrent, mon cœur me dit qu'il arrive malheur à mon enfant ?... **Henri**, courons !

— On ne passe pas ! grogna la suisse on se plaçant devant eux avec sa hallebarde.

— On ne passe pas ?... alors plus de doute, on violente ma fille !... **Jeanne**, courage !... me voici !... cria **Pierre** de toutes ses forces.

En même temps son poing s'abattit comme une masse sur la tête de **Jérôme**, qui alla rouler, étourdi, sur la mosaïque du vestibule; puis, suivi du jeune de **Marville**, il gravit en quelques secondes les marches conduisant aux étages supérieurs.

Guidés par le bruit de la lutte entre **Jeanne** et **Santavilla**, ils n'eurent pas de peine à découvrir l'endroit où se passait le drame.

Les regards des deux hommes, au moment où ils pénétraient dans la pièce, se portèrent d'abord sur **Jeanne** suspendue en dehors de la croisée, prête à s'élançer...

Ils coururent d'abord à elle, sans se préoccuper de **Santavilla**, que d'ailleurs ils ne voyaient pas, dissimulé qu'il était par l'ombre d'une tenture.

— C'est Dieu qui vous envoie ! murmura l'enfant d'une voix éteinte, sans vous je...

(A suivre.)

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Dans notre prochain n° nous commencerons la publication d'un nouveau feuilleton :

Le Crime de Kéralain

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

Le vote de nos députés

Sur le passage de la discussion aux articles du projet de loi contre les anarchistes, MM. Lachizé et Vival ont voté contre.

Commission départementale

Séance du 16 juillet 1894

Tous les membres sont présents, excepté M. Longpuech, excusé.
Jury criminel. — Liste de 1895. Avis favorable.

Secours à domicile, dépenses du 2^e trimestre ; 894. Approuvé.

Construction de groupes scolaires. — Classement : 1^o St-Cirgues, 2^o Lamothe-Cassel, 3^o St-Médard-de-Presque, 4^o Sabadel (Latronquière), 5^o Rudelle.

Castelnau. — Achat du mobilier scolaire, classe enfantine. Accordé 150 fr. pour appropriation de mobilier.

Corn. — Appropriation du logement de l'instituteur. Accordé 100 fr.

Vire. — Construction d'un puits, accordé 80 fr. Caillac. — Réparations des lavoirs publics. Accordé 150 fr.

Carayac. — Réparation du mur de soutènement de la place publique. Accordé 50 fr.

Cahus. — Réparation du parapet. Accordé 120 francs.

Cézac. — Réparation de fontaines publiques. Rejeté, les ressources de la commune paraissant suffisantes.

Cremps. — Réparation des lacs et fontaines publiques. Accordé 50 fr.

Cressensac. — Réparation du mur de clôture du cimetière. Accordé 100 fr.

Déagnac. — Nivellement de la place publique. Rejeté.

Mechmont. — Construction aux fontaines et lavoirs. Ajourné.

Nozac. — Construction d'un lavoir public. Accordé 70 fr.

St-Daunès. — Réparation d'un puits communal. Rejeté.

St-Perdoux. — Réparation du mur de clôture du cimetière. Accordé 80 francs.

St-Paul-Labouffie. Réparation du Presbytère. Rejeté.

Comptabilité départementale. Situation des recettes et dépenses. Acte est donné.

Entretien des chemins vicinaux. Approuvé.

Reilhaguet. — Chemin ordinaire n° 5, avant-projet. Approuvé, utilité publique.

Touzac. — Chemin ordinaire n° 1, avant-projet. Approuvé, utilité publique.

Gourdon. — Plan d'alignement du chemin n° 8. Approuvé, utilité publique.

Caillac. — Classement du chemin ordinaire n° 11. Approuvé.

Faycelles. — Classement du chemin ordinaire n° 10. Approuvé.

Demandes de réparations aux chemins ruraux par les communes de Cazillac, Ussel, Labastide-du-Vert, St-Jean-de-Laur, Cazals, Frayssinhes, Saint-Félix, Labastide-Marnhac, Aynac, Sénailiac (Lauzès), Puy-l'Evêque, Sénailiac (Latronquière). Rejetés.

La Commission, malgré son désir de venir en aide aux communes, croit devoir persister dans sa jurisprudence de ne point accorder de secours pour les chemins ruraux.

La prochaine séance aura lieu le 20 août prochain, à 3 heures du soir.

Conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni lundi, 16 juillet, sous la présidence de M. Montmayon, doyen d'âge, pour la première partie de la session de 1894.

Etaient présents : MM. Costes, Valette, Montmayou, Darnis, Pagès, Vayssié Saint-Roch, Valmary et Couderc.

Immédiatement après sa réunion, le conseil a procédé à la formation de son bureau.

M. Costes a été élu président, et M. Valette, secrétaire.

Le conseil a eu à s'occuper des affaires ci-après : Les communes suivantes demandent :

Castelnau. — Qu'il soit accordé six nouvelles foires. — Avis favorable.

Cahors. — Que les foires des 3 janvier, 1^{er} février, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre durent deux jours au lieu d'un jour. — Avis favorable.

Saux. — Qu'il soit établi une foire aux bes-

taux et deux marchés aux prunes. — Avis favorable.

Saint-Cirq-Lapopie. — Que la section de Tour-de-Faure soit érigée en commune distincte. — Avis favorable à l'unanimité.

M. Couderc émet le vœu qu'il soit accordé un subside pour la réalisation du projet du *Comice agricole des bas plateaux du Quercy*, ayant pour but de favoriser le développement du progrès de l'industrie agricole, notamment de l'amélioration de l'espèce ovine, des plantations en chênes truffiers, etc., dans les cantons de Limogne, Lalbenque et de Saint-Géry. — Avis favorable.

M. Darnis émet le vœu que l'administration départementale prie M. le préfet du Tarn-et-Garonne de faire exécuter, dans son département, les travaux de continuation des chemins de Lormie et de Saint-Cyprien qui relient Montequ à Lauzerte, travaux qui sont effectués depuis longtemps dans le département du Lot.

Le conseil se réunira pour sa seconde session le 24 septembre prochain.

Brevet supérieur

Il aspirants dont 10 élèves de l'Ecole normale se sont présentés cette semaine, 10 dont 9 élèves-maîtres ont été admis aux épreuves écrites. Ce sont par ordre alphabétique :

MM. Bonaure ; Balagayrie ; Bonhomme ; Delpech ; Fau ; Girard ; Guitard ; Martin ; Rigal ; Sourdoire.

L'examen oral a commencé mercredi matin.

Vacances

La durée des grandes vacances dans les établissements publics d'enseignement primaire du Lot est fixée ainsi qu'il suit, pour l'année scolaire 1893-1894 : Ecoles primaires supérieures et cours complémentaires : du 3 août au 1^{er} octobre ; Ecoles primaires élémentaires : du 18 août au 1^{er} octobre ; Ecoles maternelles : du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre.

Exposition industrielle et artistique

M. E. Pautard, commissaire général de l'Exposition industrielle et artistique, prévient les fournisseurs qui, à l'heure qu'il est, n'auraient pas été soldés de leur facture, de vouloir bien la faire présenter, sans le moindre retard, au secrétariat de la Mairie, où il leur sera donné immédiatement satisfaction.

Les personnes qui auraient à envoyer quelques communications au Commissaire général, devront, à l'avenir, les adresser à son domicile, à Toulouse, 14, rue André Daléu.

Les lauréats de l'Exposition industrielle, artistique et canine, sont prévenus qu'on procède actuellement à la confection des diplômes qui, malgré toute la diligence possible, ne pourront être adressés à leurs titulaires que dans la seconde quinzaine d'août.

Consulat de Bordeaux

M. Rogeri di Villanova vient d'être nommé consul d'Italie à Bordeaux avec juridiction sur le département du Lot.

Gendarmerie

Ont été promus dans la gendarmerie : A un emploi de lieutenant-colonel chef de légion : M. J.-P. Prévot, chef d'escadron dans la garde républicaine, est désigné pour commander la 17^e légion (bis) à Agen et maintenu provisoirement dans ses fonctions de chef de la section technique de la gendarmerie.

A un emploi de lieutenant : M. François, lieutenant en non activité, est placé à Gourdon.

M. Roussangé, chef de la 17^e légion (bis), a été désigné pour commander la 12^e légion à Limoges.

M. Jama, lieutenant à Gourdon, est passé à Villeneuve-sur-Lot.

Bureau de bienfaisance de Cahors

AVIS AUX NEGOCIANTS

L'administration du Bureau de bienfaisance a l'honneur de prier MM. les négociants qui désireraient présenter des échantillons pour la fourniture des étoffes de laine, draps, lingerie, tricots, blouses, etc., nécessaires pour l'hiver 1893-95, de vouloir bien en faire le dépôt à l'établissement, rue St-James, avant le 25 juillet courant, *dernier délai*.

Le sans-gêne des bouchers

M. le commissaire de police, ayant été avisé qu'un boucher de la rue Nationale vendait au-dessus de la taxe, s'est rendu mardi à la boucherie du contrevenant.

Ce dernier a reconnu sans difficulté qu'il faisait payer la viande de veau 2^e catégorie 1 fr. 80 le kilo, au lieu de 1 fr. 70, prix imposé.

Comme M. le commissaire de police le prévenait que procès-verbal serait dressé contre lui, le contrevenant fit cette réponse cavalière : « Faites ce que vous voudrez, cela ne m'empêchera pas de vendre la viande de veau au-dessus de la taxe. »

A qui restera le dernier mot ?

Assises

Voici la liste des jurés appelés à siéger aux prochaines assises :

Dubreil, Remy, propriétaire à Merlies, commune de Ginouillac ; Vaur, J.-L. prop. et adjoint à Bretenoux ; Barriéty, Oseart, prop., maire à Gounet, commune de St-Caprais ; Roques, F. pharmacien à Figeac ; Plagnes, P. meunier à Pétarot, commune de Ste-Colombe ; Certain, L.-P. prop. à Loubrassac ; Cubaynes, L. prop. à Gascou, commune de Lalbenque ; Lescole, Mathurin ; prop. à Sérignac ; Galerie, J.-L. receveur ruraliste à Glanes ; Villac, C. prop à Cartassac, commune de Sarrazac ; Rabejac, H.-M. directeur de l'enregistrement à Cahors ; Claret, J. prop. à Doumer, commune de Concorès ; Molié, R. médecin à Bretenoux ; Delrieu, J. ex-inspecteur-primaire à la Boissières, commune de Frayssinet-le-Gélat ; Rouquié, P. maire à Gras ; Rougié, percepteur à Sauzet ; Lagarde, prop. maître-d'hôtel à Cazals ; Rives, J. prop. à Biljou, commune de Bagnac ; Bor, A. prop. à Carjarc ; Malpuech, B. à Payre, commune de Lamativie ; Delpit, F.-A. négociant à Figeac ; Fourrier, P. ingénieur civil à Cahors ; Panouze, L.-P. capitaine en retraite à Cahors ; Gasch, J.-M. à Gréalou ; Ligonie, E. vétérinaire à Cahors ; Boyer, P.-M. à Bretenoux ; Sers, P. prop. maire à Douelle ; Martel, P. prop. à la Castela commune de Gindou ; Constanty, F. percepteur à Payrac ; Lamothe, H. négociant à St-Céré ; Cavané, L. au Boulvè ; Cadièrgues, J. prop. à Fantalines, commune d'Espèyroux ; Arlet, J.-P. maire à Meyronne ; Lescur, M. prop. à Planèze, commune de St-Laurent-les-Tours ; Marre, M. négociant à St Martin-Labouval ; Cantayre P. à Pauliac-Cournou, commune de St-Vincent-Rived'Ol.

Jurés supplémentaires

Fournié-Lafage, L. négociant à Cahors ; Du-four, F. avocat à Cahors ; Tailleu, J. directeur de l'école normale à Cahors ; Delsaud, E. libraire à Cahors.

CIRQUE CASUANI

Le Cirque Casuani clôturera ses représentations dimanche soir.

Ce soir, il donnera pour la dernière fois « Les français au Dahomey », pièce militaire à grand spectacle, joué par 150 personnes.

Dimanche prochain, clôture des matinées enfantines à deux heures et demie.

Vayrac

Le nommé Pommier, Louis, 19 ans, cimentier à Brive, employé momentanément aux environs de Vayrac, s'est noyé dans la rivière de la Dordogne, où il était allé se baigner.

Albas

M. Jouffreau, d'Albas, officier de 1^{re} classe du service de l'intendance militaire à Toulouse, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nos félicitations.

Saint-Céré

Voici les succès obtenus par l'école primaire supérieure de garçons de Saint-Céré aux derniers examens du brevet élémentaire : quatre de ses élèves, MM. Lamothe Ernest, de Couzou ; Fabre Ferdinand, de Lagneste ; Sirieps Octave, de Cornac, et Pagès René, de Gagnac, ont été reçus, les trois premiers à Cahors, le dernier à Aurillac.

Prayssac

La foire était peu garnie en bestiaux. Ils se sont vendus à des prix très élevés.

Les bœufs qui se vendaient l'année dernière, à pareille époque, 800 fr., valent aujourd'hui de 1,300 à 1,400 fr.

Les porcs gras se sont vendus de 48 à 50 fr. les 50 kilos.

Les moutons gras de 25 à 40 fr.

Les poules de 4 fr. 50 à 6 fr. la paire ; les poulets de 1 fr. à 1 fr. 20 la livre.

Les oisons de 3 à 7 fr. la paire.

Les œufs de 50 à 60 cent. la douzaine.

Les lapins de 40 à 50 cent. la livre.

Les pigeons pattus 2 fr. la paire.

Figeac

La foire du 16 juillet, malgré quelques ondées qui sont tombées dans la matinée, a été plus belle et plus forte qu'on ne devait l'espérer à cause des moissons.

Au foirail, le champ de foire des bœufs était littéralement bondé. La hausse persiste. Les prix se sont élevés jusqu'à faire dire que jamais on n'avait vu pareille chose.

Les bœufs gras ont valu 100 fr. les 100 kilos ; les cochons destinés à la charcuterie, de 100 jusqu'à 108 fr. ; les veaux, de 0,85 jusqu'à 1 fr. le kilo ; les moutons étaient aussi très recherchés à 0 fr. 75 et 0 fr. 80.

A la halle aux grains, les cours du blé sont les mêmes, c'est-à-dire peu rémunérateurs. Avoine et maïs même cours que précédemment.

Les volailles grasses étaient moins chères que d'habitude à 0 fr. 70 et 0 fr. 75 le demi-kilo. Les canards vivants se payaient 0 fr. 60. Les œufs, 0 fr. 55 et 0 fr. 60 la douzaine.

Le marché aux laines brutes était très animé ; les cours ont été de 100 jusqu'à 125 fr. les 100 kilos selon qualité.

Pas de vols ni d'accidents à signaler.

Une plante fourragère de grand avenir

La station des essais de semences de l'Institut national agronomique, vient d'envoyer aux anciens élèves des écoles nationales d'agriculture, la semence d'un nouveau fourrage, à la condition expresse de faire un rapport très détaillé sur cette culture et sur les résultats qu'on peut en attendre. Nous avons reçu, ces jours-ci, les graines de pastel — c'est ainsi que se nomme la plante en question — et nous croyons bien faire en portant à la connaissance du public les avantages que l'on peut espérer obtenir de cette nouveauté.

Le pastel se recommande : 1^o par le bas prix des semences qui vaudront à peine 50 fr. les 100 kilos quand la culture du pastel sera répandue, soit une dépense de 2 fr. par hectare ensemencé ; 2^o par une résistance exceptionnelle aux froûds les plus rigoureux ; 3^o par sa précocité, semé jusqu'aux premiers jours du mois d'août, sous le climat de Paris, on peut récolter dans la première quinzaine de mars ou même à la fin de l'automne. Il repousse rapidement et peut fournir encore plusieurs coupes ; 4^o le pastel est en même temps très rustique ; il vient dans les terres les plus pauvres, pourvu qu'elles ne soient pas humides. Le pastel se sème de mars à fin juillet, plus tard il reste ordinairement trop faible pour fournir une récolte abondante dans l'hiver ou le printemps suivant.

Les semences doivent être faites par un temps calme, à raison de 10 kilogrammes de graines vêtues à l'hectare, puis on enterre par un léger coup de herse suivi d'un roulage. Cette plante vient dans les terrains calcaires pauvres et secs ; dans les années de sécheresse, elle sera donc d'une grande utilité et demande peu d'engrais. Les moutons et bêtes à cornes seuls l'acceptent ; sa valeur alimentaire doit se rapprocher de celle du chou ou de la moutarde blanche.

Voilà les seuls et très insuffisants détails donnés sur cette culture. C'est dire qu'elle est encore dans le domaine de l'expérience ; les quelques rares essais qui ont été faits tendent à démontrer qu'elle vaut la peine qu'on s'y attende. Nous verrons ce que nous en obtiendrons.

Fernand DE LA VILLATE,
Ancien élève de l'Ecole normale
d'agriculture de Montpellier.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 14 juillet 1894 :

Gravures : Russie : Eglise construite à Borki, en commémoration du déraillement du train impérial (1889). — Maroc : Enterrement du sultan Mouley-Hassan, à Rabat. — Une porte de la ville de Rabat. — Beaux-Arts : Portrait de l'archiduchesse d'Autriche Anna-Maria, d'après Rubens. — Paris : Statue de Condorcet, inaugurée le 14 juillet. — Départements : Courses libres, dans les Arènes d'Arles. — Afrique : Mission d'Attanoux : Une gara dans l'Spargaï — La mer salée des dunes d'Ain-Taïba. — Kouni, l'envoyé de la djema des Azdjer. — Menghough : Touaregs au camp. — Touaregs arrivant pour discuter. — Spargaï : Une halte. — La caravane dans les dunes du Grand Ery. — Menghough : La discussion avec les Touaregs. — Bel Hairam : La messe au camp. — Temassin. — Portraits : M. Bernard d'Attanoux. — M. Bonnel de Mézières. — Le R. P. Haecquard.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Le Salon, par Olivier Merson. — Le sport, par Archiduc. — Autour de la vélocipédie, par F. de Villemont. — Mission d'Attanoux, par M. Bonnel de Mézières. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — La route du Haut Oubanghi (mission Monteil), par le docteur J. Hess. — Explication des gaz rares, Echecs, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — En supplément : « Rédemption, roman de M. G. Lenôtre, illustrations de M. P. Vidal. Le numéro : 50 centimes.

« **Déraciné** » (in-18 jésus, 3 fr. 50) — tel est le titre original et suggestif du nouveau roman que publie Jean Pommerol chez l'éditeur Léon Chailley (8, rue Saint-Joseph, Paris). — Originale et suggestive aussi est la couverture d'un genre inédit — original et audacieux est l'ouvrage. En effet, par une hardiesse singulière à notre époque de littérature trouble, il ose se montrer intéressant, empoignant même, et rester clair. C'est une joie de feuilleter ces pages vibrantes de passion vraie, dont le sentiment si intense, la pitié humaine et profonde, amènent le lecteur, malgré lui, à une rare et pénétrante émotion. Pourtant, avec les impressions bouleversantes alternent des passages d'observation fine et railleuse, très juste, amusante, sur certains milieux parisiens et sur l'aristocratie de province. Magistralement, l'auteur fait aussi vibrer en nous plusieurs cordes, et son style, de tenue parfaite, est tout pailleté de cette verve spirituelle qui lui est spéciale. Mentionnons-le aussi : ce beau livre, que l'on ne peut guère quitter dès qu'on l'a pris en main, développe sans aucun verbiage dogmatique une thèse de haute portée morale, dont les conclusions nous intéressent, toutes et tous. Ce sera le sujet de nombreux commentaires, aussi bien aux plages à la mode que sous les frais ombrages du parc ou du jardin. Bien des gens diront du héros principal : « Il a eu tort... » puis tout de suite ajouteront : « Pauvre garçon... » — pris de pitié pour tant d'angoisses, tant d'atroces souffrances d'amour.

Envoi franco contre 3 fr. 50 en timbres ou en mandat-poste adressés à Léon Chailley, éditeur, 8, rue Saint-Joseph, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION
AUX
Plages de la Bretagne

De 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plœrmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettre de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
VALIDES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système **BLAKEY**, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.
Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le **Protecteur de la Chaussure**, système **BLAKEY**.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le **Protecteur**, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Écharpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Bibliographie

LA POUPEE MODÈLE

Journal des petites filles
PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs. — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; ouvrir leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

Henri SÉGUY

en tous genres

Faux bois

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

POUR AMÉLIORER
POTAGES SAUCES RAGOUTS
LÉGUMES et toutes sortes de METS
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE
PRENEZ
VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
EXIGER LA SIGNATURE : LIEBIG
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

GUÉRISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné
Psoriasis, Herpès, Prurigo
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les
HÔPITAUX avec le plus grand succès et
présente à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. Lenormand, Médecin-Spécialiste, ancien
Aide-Major des Hôp. mil., à MELUN (S.-et-M.)
Consultations gratuites par correspondance.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments
SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Bon prime du « Journal du Lot »

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC
SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat
Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source
n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR
Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demandez le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques ; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens ; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey ; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocaction, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

